
National Strategic Plan to Reduce Human Rights- Related Barriers to HIV Services:

Tunisia
2019-2023

NOVEMBER 2019

Ministère de la sante
La direction des soins de santé de base



Stratégie nationale sur les Droits Humains et le VIH/Sida

2019-2023

Avec le support de :



PRÉFACE

Depuis la mise en place du Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS), la Tunisie a toujours accordé un rang d'importance au respect des règles de l'éthique notamment l'anonymat des déclarations des cas de VIH/Sida ainsi que le respect du caractère confidentiel et volontaire du dépistage et de la prise en charge. Le PNLS prône également la lutte contre toute forme de discrimination, la réduction des inégalités liées au genre, la promotion et le respect des Droits Humains en matière d'accès aux services de soins pour le VIH. Les efforts déployés dans la lutte contre le VIH ont permis de maintenir une prévalence faible et relativement stable de cette infection en population générale, cependant la prévalence du VIH enregistrée chez les populations clés demeure plus élevée. La stigmatisation, la discrimination et les violences fondées sur le genre peuvent considérer une barrière pour l'accès à la prévention et aux soins pour les populations vulnérables.

La présente stratégie vient consolider les acquis de la Tunisie et s'inscrit dans le Plan Stratégique National de lutte contre le sida 2018-2022, dont l'un des principes directeurs (l'axe 3) est le respect des Droits Humains, du genre et de l'équité. Cette stratégie a pour objectif de « lever les barrières juridiques qui entravent l'accès aux services de prévention, de soins et traitements et protéger les droits humains liés au VIH pour son éradication d'ici 2030 en Tunisie».

Elle est destinée aux partenaires institutionnels et organisations non gouvernementales et déclinée en quatre axes stratégiques. (1) La stigmatisation et la discrimination pour les populations clés et vulnérables sont réduites afin d'améliorer l'accès aux services (2) Les populations clés et vulnérables ont un meilleur accès à la justice au VIH (3) L'environnement juridique relatif au VIH est reformé afin de mieux protéger les droits des populations clés et vulnérables (4) Les barrières relatives à l'accès aux services liés aux VIH pour les femmes, les jeunes et adolescents, les migrants, les personnes en détention sont éliminées.

Nous remercions tous les acteurs qui se sont mobilisés pour mener à bien ce travail qui, sans aucun doute, insufflera une dynamique nouvelle dans le respect des Droits Humains et VIH en Tunisie et nous sollicitons l'appui de tous les partenaires pour sa mise en œuvre.

Dr. Chokri Hamouda
Directeur
La direction des soins de santé de base

Remerciements

Les consultants souhaitent exprimer leur gratitude et leur reconnaissance à toutes les personnes qui leur ont consacré du temps tout au long du processus de préparation de ce document (entretiens, réunions, ateliers, etc.), notamment les différentes personnes interviewées ainsi que les participants aux ateliers de réflexion et de présentation des résultats.

Les consultants tiennent à remercier vivement la Direction des Soins de Santé de Base (DSSB) et le Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS), l' Office National de la Famille et de la Population ainsi que les responsables des ONG et les membres des communautés.

Les consultants remercient également pour leur soutien l'équipe du bureau ONUSIDA Tunisie.

L'équipe du travail

Cette stratégie a été préparée par Monsieur Christian Tshimbalanga Mwata consultant auprès du ONUSIDA et Dr. Yassine Kalboussi consultant auprès du Fonds mondial de lutte contre le Sida la Tuberculose et le Paludisme.

SOMMAIRE

	1
Stratégie nationale sur les Droits Humains et le VIH/Sida	1
2019-2023	1
LISTE DES ACRONYMES	6
INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1 : situation épidémiologique, riposte nationale au VIH et cadre juridique	10
1. Contexte épidémiologique	10
2. La riposte nationale au VIH	10
3. Contexte Juridique	11
CHAPITRE 2 : Synthèse des recommandations internationales en matière de droits humains et VIH/SIDA	13
1. Les normes internationales des droits l'Homme	13
a) L'engagement international en matière de droits humains et VIH 13	
• Les droits de l'Homme en milieu de soins	13
• La promotion des droits de l'Homme	14
• La protection des Personnes Vivant avec le VIH, des populations clés et personnes vulnérables	14
• La mobilisation des personnes qui vivent avec le VIH, risquent d'être infectées ou sont touchées par le virus, ainsi que les autres parties prenantes concernées dans le cadre de la lutte contre le sida	14
b) L'engagement international sur la question des drogues 15	
CHAPITRE 3 : Méthodologie d'élaboration de la Stratégie nationale sur les Droits Humains et le VIH/Sida	15
1. La revue documentaire	15
2. Les ateliers, les entretiens et les réunions de concertation	16
CHAPITRE 4 : résumé des principaux résultats du rapport d'évaluation de référence du fonds mondial pour la Tunisie	17
. CHAPITRE 5- les principes et les objectifs de la stratégie VIH et droits humains 2019-2023	18
CHAPITRE 6- Les activités de la stratégie VIH et droits humains 2019-2023	20
LES ANNEXES	33
ANNEXE 1 : Statut des ratifications des conventions internationales relatives aux droits de l'homme par la Tunisie	33
ANNEXE 2 Quelques références bibliographiques	34

LISTE DES ACRONYMES

ARV	Anti-retroviraux
CADHP	Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CCM :	Mécanisme de Comité de coordination
DSSB	Direction des Soins de Santé de Base
FM	Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HSH	Hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes
MENA	Moyen Orient et de l'Afrique du Nord
ODD	Objectif de Développement Durable
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida
P-NLS	Programme National de Lutte contre le Sida et les IST
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PS	Professionnelle(s) de sexe
PSN	Plan stratégique national de lutte contre le sida
TS	Travailleurs(es) du sexe
UDI	Usagers de drogues injectables
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

INTRODUCTION

Au fil des années, la communauté internationale a acquis une forte expérience et une meilleure compréhension de la prévention et du traitement du VIH et ceci la met en position de mettre fin à cette épidémie en tant que problème de santé publique.¹ Cependant, des études scientifiques montrent que pour arriver à cette fin, il y a nécessité de mettre beaucoup plus l'accent sur les vulnérabilités qui alimentent l'infection et sur les populations vivant avec le VIH et les plus touchées par ce virus, en d'autres termes, les populations clés. Les violations des droits de l'homme, notamment les stigmatisations et discriminations, l'inégalité entre les genres et la violence fondée sur le genre, sont des vulnérabilités importantes et des obstacles majeurs qui freinent l'accès aux services liés au VIH et à d'autres services de santé.² Contrairement aux mesures restrictives généralement utilisées dans le contexte de la santé publique, en 1988, la 41ème Assemblée mondiale de la santé a adopté la Résolution WHA 41.24 qui appelaient déjà, depuis cette année-là, les États à protéger les personnes vivant avec le VIH contre la discrimination et autres mesures coercitives.³ Cette déclaration d'une organisation internationale, sous l'impulsion d'organisations de la société civile et de personnes vivant avec le VIH, a donné le ton à une autre articulation de l'importance de droits de l'homme⁴ dans les réponses juridiques, politiques et programmatiques liées au VIH aux niveaux mondial, régional et national.⁵

Au niveau régional, plus précisément dans la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord), on y trouve la prévalence du VIH la plus faible au monde (moins de 0,1%) avec 220 000 personnes enregistrées parmi les personnes vivant avec le VIH en 2017. Cette situation contraste avec l'Afrique subsaharienne, qui a la prévalence du VIH la plus élevée de toutes les régions (6,8%).⁶

Malgré sa faible prévalence, la région MENA suscite de plus en plus d'inquiétude. Environ 10 000 personnes sont décédées d'une maladie liée au sida en 2017, soit une augmentation de 11% par rapport à 2010, alors que le nombre de décès liés au sida s'est stabilisé depuis 2015.

¹ Le Fonds Mondial, *VIH, droits de l'Homme et égalité de genre Note d'information technique*, Avril 2017, pg3

² Le Fonds Mondial, *VIH, droits de l'Homme et égalité de genre Note d'information technique*, Avril 2017, pg3

³ CADHP, *Le VIH, la loi et les Droits de l'homme dans le système Africain des Droits de l'homme: Principaux défis et opportunités pour les réponses au VIH fondées sur les Droits*, 2017, pg1

http://www.achpr.org/files/news/2017/12/d317/le_vih_la_loi_et_les_droits_de_lhomme_fre.pdf Consulté le 18 avril 2019

⁴ Les normes relatives aux droits de l'homme dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et un certain nombre de traités et conventions de protection et promotion des droits de l'homme ont été interprétées de manière à s'appliquer au VIH. Plus particulièrement, les normes de ces traités relatives à la non-discrimination, à la liberté, à la sécurité, à l'égalité, à la santé, à l'éducation et aux procès libres et équitables ont été explicitement interprétées comme s'appliquant au VIH à travers des observations générales, des observations conclusives et des conclusions de communications. Voir : CADHP, *Le VIH, la loi et les Droits de l'homme dans le système Africain des Droits de l'homme: Principaux défis et opportunités pour les réponses au VIH fondées sur les Droits*

⁵ CADHP, *Le VIH, la loi et les Droits de l'homme dans le système Africain des Droits de l'homme: Principaux défis et opportunités pour les réponses au VIH fondées sur les Droits*, 2017, pg1

http://www.achpr.org/files/news/2017/12/d317/le_vih_la_loi_et_les_droits_de_lhomme_fre.pdf Consulté le 18 avril 2019

⁶ Avert, Global information and education on HIV and AIDS. HIV and AIDS in the Middle East & North Africa (MENA), <https://www.avert.org/professionals/hiv-around-world/middle-east-north-africa-mena> Consulté le 1 mai 2019

Ce résultat est dû au très faible accès au traitement antirétroviral (TAR), avec seulement 29% de ceux qui ont besoin d'un traitement antirétroviral y ont accès, ce qui est nettement inférieur au niveau mondial de 59%.⁷ La cascade de traitements doit être renforcée pour que les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord respectent les objectifs de la procédure accélérée d'ONUSIDA 90-90-90.⁸

L'un des points importants à souligner est que les violations des droits de l'homme sous la forme de stigmatisation, de discrimination, d'inégalité entre hommes et femmes et des normes et pratiques négatives affectant les personnes vulnérables au VIH et faisant obstacle aux services liés au VIH, restent largement persistants. Jusqu'à ce jour, il est reconnu que la protection des droits de l'homme est essentielle pour s'assurer que les personnes vivant avec le VIH ainsi que les personnes affectées par elle aient un accès effectif aux services de prévention, de traitement et de soins liés au VIH. En outre, il est également reconnu que la protection, la promotion et l'application des droits de l'homme pour tous sont déterminantes pour prendre en compte les facteurs rendant vulnérables à l'épidémie des populations spécifiques telles que les femmes, les enfants, les jeunes, les travailleurs du sexe, les usagers de drogues injectables, les prisonniers, les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes.⁹

Une approche fondée sur les droits de l'homme est essentielle pour en finir avec le sida comme menace de santé publique. Les approches fondées sur les droits créent un environnement propice à la réussite des ripostes au VIH et affirment la dignité des personnes vivant avec le VIH ou exposées au virus.¹⁰

En ce qui concerne la Tunisie, en matière des droits de l'homme, elle a ratifié plusieurs conventions relatives aux droits de l'homme (Voir Annexe 1). Les normes de ces conventions relatives à la non-discrimination, à la liberté, à la sécurité, à l'égalité, à la santé, à l'éducation et aux procès libres et équitables qui ont été explicitement interprétées comme s'appliquant au VIH à travers des observations générales, des observations conclusives et des conclusions de communications lient donc l'Etat Tunisien¹¹. En outre, en janvier 2011, après

⁷ Avert, Global information and education on HIV and AIDS. HIV and AIDS in the Middle East & North Africa (MENA), <https://www.avert.org/professionals/hiv-around-world/middle-east-north-africa-mena> Consulté le 1 mai 2019

⁸ Avert, Global information and education on HIV and AIDS. HIV and AIDS in the Middle East & North Africa (MENA), <https://www.avert.org/professionals/hiv-around-world/middle-east-north-africa-mena> Consulté le 1 mai 2019

⁹ CADHP, *Le VIH, la loi et les Droits de l'homme dans le système Africain des Droits de l'homme: Principaux défis et opportunités pour les réponses au VIH fondées sur les Droits*, 2017, pg1 http://www.achpr.org/files/news/2017/12/d317/le_vih_la_loi_et_les_droits_de_lhomme_fre.pdf Consulté le 18 avril 2019

¹⁰ ONUSIDA, *Notre Action. Droits de l'homme*. <http://www.unaids.org/fr/topic/rights> Consulté le 18 avril 2019

¹¹ La Tunisie a réaffirmé, auprès des différentes instances internationales notamment la réunion de Haut Niveau en juin 2011 à New York et en juin 2016 (HLM) à de nombreuses occasions, son engagement à oeuvrer avec la communauté internationale en vue de lutter contre l'épidémie et d'en contenir la propagation dans le monde et en Tunisie particulièrement. Voir : Ministère de la Santé, Plan Stratégique National de la Riposte au VIH/Sida et aux IST 2018-2022

un soulèvement populaire, les Tunisiens se sont engagés dans un processus de réforme des structures juridiques et politiques du pays afin de passer à un système plus pluraliste et inclusif. Après les premières élections d'une assemblée constituante en octobre 2011, une nouvelle constitution a été adoptée en janvier 2014 et les élections des parlementaires et d'un président ont eu lieu en novembre 2014. La nouvelle constitution tunisienne de 2014 maintient de nombreux principes civils, politiques, sociaux et économiques essentiels et les droits et libertés culturels, y compris le droit à la liberté d'expression, de réunion, d'association, le droit à un procès équitable, le droit à la vie privée et le droit à la santé.¹² Étant la loi fondamentale du pays, la Constitution vient donc appuyer les aspects relatifs aux droits de l'homme qui pourraient aider dans la riposte au VIH.

Sur les plans structurel et administratif, la riposte au VIH en Tunisie est régie par un programme national de lutte contre le sida (PNLS), un comité national de lutte contre le sida (CNLS) et un mécanisme de coordination de pays (CCM). Sur le plan de politique nationale, la riposte tunisienne au VIH est guidée par les plans stratégiques nationaux couvrant les années 2012-2016, puis 2014-2017, ensuite 2015-2018 et actuellement, 2018-2022. Cet actuel PSN prévoit 4 résultats d'impact et le Résultat d'impact 3 consacre l'amélioration de la qualité de vie des Personnes Vivant avec le VIH et des populations vulnérables à travers la prise en compte des droits humains et du genre.¹³

En outre, la Tunisie a été sélectionnée par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, parmi les 20 pays sur la base des critères convenus, notamment les besoins, les opportunités, les capacités et les partenariats dans le pays pour une intensification son programme pour éliminer les obstacles aux services de santé. C'est dans ce cadre qu'un rapport d'évaluation de référence a été produit pour proposer des voies et moyens pour lever des barrières qui entravent l'accès aux services liés au VIH dans le pays.¹⁴

Dans le but de créer un cadre pour la promotion et la réalisation des droits humains en lien avec le VIH et pour réduire la vulnérabilité et la propagation de l'infection à VIH parmi les personnes les plus exposées au risque, il est nécessaire d'élaborer cette Stratégie nationale sur les Droits Humains et le VIH/Sida. Celui-ci s'inscrit dans la mise en œuvre du nouveau PSN 2018-2022 qui demeure dans les perspectives internationales de l'accès universel.

¹² The Global Fund, *Baseline assessment – Tunisia Scaling up Programs to Remove Human Rights-Related Barriers to HIV Services*, 2018, pg6

¹³ République Tunisienne, Ministère de la Santé Direction des Soins de Santé de Base (DSSB), Plan Stratégique National de la riposte au VIH/Sida et IST, 2018-2022

¹⁴ The Global Fund, *Baseline assessment – Tunisia Scaling up Programs to Remove Human Rights-Related Barriers to HIV Services*, 2018, pg13

CHAPITRE 1 : situation épidémiologique, riposte nationale au VIH et cadre juridique

1. Contexte épidémiologique

En Tunisie, les premiers cas d'infection par le VIH étaient notifiés en 1985 et le développement d'un Programme National de lutte contre le sida et les maladies sexuellement transmissibles (PNLS/MST) avaient eu lieu en 1987 déjà et la gestion de ce programme était confiée à la Direction des Soins de Santé de Base (DSSB) qui a constamment œuvré pour assurer une intervention élargie et intégrée dans la politique santé.¹⁵

En ce qui concerne la prévalence, on estime le nombre de personnes vivant avec le VIH selon le modèle SPECTRUM de l'ONUSIDA à 2997 soit un taux moyen de < 0,1%.¹⁶

La situation épidémiologique actuelle de l'infection par le VIH, analyse de la dynamique de l'épidémie du VIH en Tunisie, version 2016¹⁷ se caractérise par une épidémie concentrée, au sein des populations clés comme le confirment les trois études bio-comportementales menées en 2009, 2011 et en 2014.¹⁸

La distribution des cas notifiés à la DSSB entre 1986 et 2016 par grandes régions montre que le Grand-Tunis et les régions côtières ont totalisé 88 % de l'ensemble des cas depuis le début de l'épidémie. L'épidémie de VIH/SIDA est classée comme une épidémie urbaine avec une concentration dans le grand Tunis et les zones côtières.¹⁹

2. La riposte nationale au VIH

Le PSN 2018-2022 détermine le cadre organisationnel de la lutte contre le VIH et les IST en Tunisie comme les PSN précédents.²⁰

Le PSN précédent qui couvrait la période 2015-2018 avait comme objectif l'atteinte de l'accès universel dans les domaines de la prévention, l'accès aux soins, le soutien aux Personnes Vivant avec le VIH et l'accès aux traitements. Le PSN actuel qui couvre la période 2018-2022 vise l'alignement de la Tunisie sur les grandes orientations internationales (OMS, ONUSIDA et du Fonds mondial de lutte contre le Sida la Tuberculose et le Paludisme (FM)).²¹

La vision stratégique de la Tunisie s'inscrit dans le cadre d'un engagement fort envers l'objectif 90-90-90, nouvelles cibles de l'accès universel au traitement ARV. 90 % des personnes séropositives connaissent leur statut sérologique, 90 % des personnes séropositives reçoivent des traitements antirétroviraux et 90 % des personnes sous traitements antirétroviraux ont une suppression virale durable.²²

¹⁵ Dr Hayet Hamdouni, Direction des Soins de Santé de Base Programme National de Lutte contre le sida et les IST, *Situation épidémiologique du VIH et sa riposte en Tunisie*, Journée Mondiale de lutte contre le SIDA 2014, 2014

¹⁶ Ministère de la Santé, Plan Stratégique National de la Riposte au VIH/Sida et aux IST 2018-2022

¹⁷ Ateliers d'élaboration du nouveau PSN 2018-2022 du 11 décembre 2017 et du 15 et 16 janvier 2018

¹⁸ Ministère de la Santé, Plan Stratégique National de la Riposte au VIH/Sida et aux IST 2018-2022

¹⁹ Ministère de la Santé, Plan Stratégique National de la Riposte au VIH/Sida et aux IST 2018-2022

²⁰ Ministère de la Santé, Plan Stratégique National de la Riposte au VIH/Sida et aux IST 2018-2022

²¹ Ministère de la Santé, Plan Stratégique National de la Riposte au VIH/Sida et aux IST 2018-2022

²² Ministère de la Santé, Plan Stratégique National de la Riposte au VIH/Sida et aux IST 2018-2022

La vision stratégique de la Tunisie est d'apporter une contribution effective et efficace, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale pour mettre fin à l'épidémie de VIH d'ici 2030 dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD). La Déclaration Politique sur le VIH/sida « Accélérer la riposte et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 », adoptée le en juin 2016 lors de la Soixante-dixième session de l'assemblée générale des Nations Unies, est adoptée également par la Tunisie.²³

Le PSN 2018-2022 vise la réduction des nouvelles infections parmi les adultes et les adolescent(e)s, l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (d'ici 2020), la réduction de la mortalité liée au VIH, le soutien pour l'amélioration de la qualité de vie des PVVIH, la lutte contre toutes les formes de discrimination et la promotion des droits humains ainsi que le renforcement de la gouvernance pour une riposte durable et efficace.²⁴

3. Contexte Juridique

De manière générale, en plus des traités et conventions internationales relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le Tunisie, il existe des textes et dispositions qui ont trait au VIH et aux droits des Personnes Vivant avec le VIH. Il s'agit notamment de la Constitution tunisienne du 27 janvier 2014 et des lois organiques récemment adoptées, telles que la loi relative à la lutte contre la traite des personnes adoptée le 3 août 2016 et la loi relative à l'élimination de la violence contre la femme du 11 août 2017.²⁵

De manière particulière, il existe, dans l'arsenal juridique tunisien la loi n°92-71 du 27 juillet 1992, relative aux maladies transmissibles, telle que modifiée par la loi n°2007-12 du 12 février 2007, et mise en application par le décret n°93-2451 du 13 décembre 1993. Cette loi constitue une base légale pour les affaires qui concerneraient le VIH.²⁶

Ces évolutions récentes²⁷ du cadre juridique Tunisien, ne doivent pas occulter l'existence des lois couvrant tous les aspects des droits humains (civils, politiques, sociaux, économiques, culturels...) ; des textes dont certains sont très anciens (code pénal de 1913, code du statut personnel 1956, code du travail 1966), et d'autres adoptées après la promulgation de la loi de 1992 relative aux maladies transmissibles (le code de protection de l'enfance 1995, la loi relative à la protection des données à caractère personnel 2004, le décret-loi relatif aux associations 2011...). Le droit tunisien, avec ses différentes composantes spécifiques et communes se heurte à la question des Personnes Vivant avec le VIH et témoigne d'un certain cadre favorable à l'intégration de cette donne, mais contient des aspects qui demeurent discriminatoires et stigmatisant pour les Personnes Vivant avec le VIH.²⁸

En ce qui concerne certaines populations clés telles que les TS, les HSH ainsi que les UDI, la législation tunisienne, pénalise le travail du sexe, les rapports sexuels entre les hommes et l'usage de drogues.²⁹ Cette législation cause l'exposition à la violence et limite la capacité des TS à avoir des rapports sexuels protégés et à appliquer la réduction des risques dans

²³ Ministère de la Santé, Plan Stratégique National de la Riposte au VIH/Sida et aux IST 2018-2022 ; pge27

²⁴ Ministère de la Santé, Plan Stratégique National de la Riposte au VIH/Sida et aux IST 2018-2022 ; pge2

²⁵ ATP+ Revue du cadre juridique de la Riposte au VIH en Tunisie, Avril 2018

²⁶ ATP+ Revue du cadre juridique de la Riposte au VIH en Tunisie, Avril 2018

²⁷ Post 2011

²⁸ ATP+ Revue du cadre juridique de la Riposte au VIH en Tunisie, Avril 2018, pge7-8

²⁹ Ministère de la Santé (DSSB), Étude Qualitative sur les Facteurs de Vulnérabilité au VIH des Travailleurs et travailleuses du Sexe en Tunisie, Tunis, septembre 2015, avec le soutien de l'UNFPA et Aids Fonds, pp. 68.

l'usage de drogues. En effet, elle crée un climat qui favorise la violence civile et policière et rend impossible pour les victimes de porter plainte. Le cas échéant, la loi devient un moyen de chasse aux sorcières, de chantage économique et sexuel.³⁰ La peur d'être arrêtées force des femmes TS clandestines et des HSH à entrer dans la clandestinité, à s'abstenir de participer à des programmes de prévention du VIH et de risques au VIH ni même à posséder des préservatifs sur soi comme ceci pourrait constituer, pour le policier, une preuve matérielle irréfutable du travail du sexe.³¹

³⁰ Ministère de la Santé (DSSB), Étude Qualitative sur les Facteurs de Vulnérabilité au VIH des Travailleurs et travailleuses du Sexe en Tunisie, Tunis, septembre 2015, avec le soutien de l'UNFPA et Aids Fonds, pp. 68.

³¹ Ministère de la Santé (DSSB), Étude Qualitative sur les Facteurs de Vulnérabilité au VIH des Travailleurs et travailleuses du Sexe en Tunisie, Tunis, septembre 2015, avec le soutien de l'UNFPA et Aids Fonds, pp. 68.

CHAPITRE 2 : Synthèse des recommandations internationales en matière de droits humains et VIH/SIDA

La Constitution actuelle de la Tunisie reconnaît le droit à la Santé dans son article 38 à côté des plusieurs instruments juridiques internationaux ratifiés par la Tunisie. Cet article 38 de la nouvelle Constitution tunisienne, adoptée par l'Assemblée Nationale Constituante en janvier 2014, énonce que « Tout être humain a droit à la santé ».³²

Le cadre normatif de référence est représenté par les normes nationales et internationales des droits de l'Homme. L'élaboration du présent Plan Stratégique s'est basée essentiellement sur les principes et valeurs universelles des droits de l'Homme et enfin sur les recommandations pour l'application des droits de l'Homme au domaine du VIH et du sida émises par les organisations internationales³³ dans le but d'éliminer la stigmatisation et la discrimination en lien avec le VIH. Cette démarche a permis de formuler un cadre de référence pour l'élaboration de mesures de promotion et de protection des droits de l'Homme dans le contexte du VIH et du Sida.

1. Les normes internationales des droits l'Homme

Les normes internationales des droits de l'Homme qui figurent dans les instruments internationaux visent à garantir aux individus l'intégrité physique, la liberté, l'égalité, la sécurité ainsi que les moyens nécessaires pour satisfaire leurs besoins de base, comme l'accès à l'eau potable, la nourriture, le logement et l'éducation qui font partie intégrante des déterminants sociaux de la santé. Ces normes relatives aux droits de l'Homme sont garanties à tous, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ni distinction selon l'origine nationale, l'origine sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.

Dans le contexte du VIH et du Sida, la communauté internationale s'est engagée à éliminer les pratiques discriminatoires contraires au droit international. La stratégie de l'ONUSIDA 2016-2021 adoptée en octobre 2015 a fixé parmi ses objectifs que 90% des populations vulnérables et Personnes Vivant avec le VIH ne fassent état d'aucune discrimination. Elle a en outre établi un lien avec 5 ODD : ODD 3 sur la Santé, ODD 5 sur l'égalité entre les sexes, ODD 10 sur la réduction des inégalités, ODD 16 sur une société juste et ODD 17 sur le partenariat.

a) L'engagement international en matière de droits humains et VIH

L'Assemblée générale de l'ONU a adopté la Déclaration politique afin d'« accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 ». Dans cette déclaration, les Etats parties réaffirment leur engagement notamment à travers la lutte contre les discriminations et la protection des droits de l'Homme pour mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030³⁴. Ces engagements concernent les domaines suivants :

- *Les droits de l'Homme en milieu de soins*

Les Etats s'engagent à éliminer la stigmatisation et la discrimination dans les établissements de

³² Ministère de la Santé, Plan Stratégique National de la Riposte au VHI/Sida et aux IST 2018-2022

³³ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

³⁴ ONU. Déclaration politique sur le VIH et le sida : accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030. Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 8 juin 2016 (A/RES/70/266).

santé, afin de garantir un accès universel à des programmes complets de diagnostic, de prévention, de traitement, de soins et d'accompagnement pour les personnes qui vivent avec le VIH, risquent d'être infectées ou sont touchées par le VIH, les personnes privées de liberté, les autochtones, les enfants, les adolescents, les jeunes, les femmes et d'autres populations vulnérables (§ 62 j) ;

- **La promotion des droits de l'Homme**

Les Etats s'engagent à œuvrer pour :

- La mise en place des programmes éducatifs complets qui apportent des informations sur les droits fondamentaux (§ 62 c) ;
- Le développement des stratégies nationales de lutte contre le sida qui permettent aux personnes de connaître leurs droits et d'avoir accès à la justice et aux services d'aide juridique ;
- Le développement des stratégies nationales de lutte contre le sida qui visent à sensibiliser les forces de l'ordre, les parlementaires et les juges, et à former le personnel soignant aux principes de la non-discrimination, du respect de la confidentialité et du consentement éclairé (§ 63 e).

- **La protection des Personnes Vivant avec le VIH, des populations clés et personnes vulnérables**

- Pour les femmes, l'exercice de leur droit de décider des questions relatives à leur sexualité, libres de toute contrainte, discrimination et violence, afin d'être mieux à même de se protéger contre l'infection par le VIH (§ 61c) ;
- La prise en compte des personnes handicapées lors de la formulation de toutes les initiatives de lutte contre le VIH (§ 62 h) ;
- La lutte contre la stigmatisation et la discrimination dont sont l'objet les personnes qui vivent avec le VIH, et celles qui risquent de l'être (§ 63 a) ;
- Les mesures de développement et d'inclusion sociale qui s'intègrent dans des politiques et programmes complets de lutte contre le VIH pour les personnes qui vivent avec le VIH, celles qui risquent d'être infectées ou celles qui sont touchées par le VIH (§ 63 b) ;
- La protection des droits fondamentaux des travailleurs et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le monde du travail (§ 63 d) ;
- L'exercice de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales pour les enfants, les adolescents et les jeunes afin d'éliminer la stigmatisation et la discrimination dont ils souffrent (§ 63 f) ;
- La lutte contre les facteurs de vulnérabilité au VIH et aux besoins en matière de santé qui sont propres aux migrants et aux populations mobiles, ainsi qu'aux réfugiés et aux populations touchées par des crises, et la prise des mesures pour réduire la stigmatisation, la discrimination et la violence (§ 63 g) ;
- La mobilisation des personnes qui vivent avec le VIH, risquent d'être infectées ou sont touchées par le virus, ainsi que les autres parties prenantes concernées dans le cadre de la lutte contre le sida

Les Personnes vivant avec le VIH et les populations vulnérables doivent participer aux mesures prises pour lutter contre le sida, afin de contribuer à l'efficacité de ces dernières (§ 64 b).

b) L'engagement international sur la question des drogues

En 1998, l'assemblée générale de l'ONU a organisé une Session extraordinaire (UNGASS) afin de traiter la question spécifique des drogues. En 2016 a eu lieu la Session extraordinaire (UNGASS) réunissant les Etats membres, les agences de l'ONU et les représentants de la société civile. Aux termes de cette session, les chefs d'Etat et de gouvernement ont recommandé aux pays « *d'intégrer des mesures efficaces visant à réduire au minimum les conséquences néfastes de l'abus de drogues sur la santé publique et la société, y compris des traitements médicamenteux adaptés, des programmes touchant le matériel d'injection, ainsi que des traitements antirétroviraux et d'autres interventions pertinentes visant à prévenir la transmission du VIH, de l'hépatite virale et d'autres maladies à diffusion hématogène associées à l'usage de drogues, et à envisager de permettre l'accès à de telles interventions, y compris dans les centres de traitement et de conseil, dans les prisons et autres structures surveillées* ». ³⁵

CHAPITRE 3 : Méthodologie d'élaboration de la Stratégie nationale sur les Droits Humains et le VIH/Sida

la Stratégie nationale sur les Droits Humains et le VIH/Sida a été élaboré dans le cadre d'un processus comportant plusieurs étapes en commençant par des entretiens les acteurs clés et réunions de concertation et d'orientation organisées par l'équipe des consultants, le dépouillement et l'analyse de la bibliographie internationale et nationale et enfin le recueil des avis et des recommandations émis par les principaux acteurs tunisiens de la riposte au VIH.

1. La revue documentaire

Tous les documents relatifs aux droits humains et VIH ont été passés en revue et analysés :

- Les documents internationaux : Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies³⁶ ; les documents de l'ONU³⁷ ; la stratégie de ONUSIDA³⁸ ; les documents de l'OMS³⁹ ont été étudiés et leurs contenus analysés afin de convenir des références universelles en matière de VIH et droits humains.
- Des documents relatifs aux droits de l'Homme pour la Tunisie et notamment : la Constitution tunisienne du 27 janvier 2014, la loi relative à la lutte contre la traite des personnes adoptée le 3 août 2016 et la loi relative à l'élimination de la violence contre la femme du 11

³⁵ ONUDC. Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016 « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue ». UNGASS 2016. Trentième session extraordinaire. Assemblée générale. New York, 19-21 avril 2016

³⁶ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies– Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F

³⁷ Déclaration politique sur le VIH et le sida : accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030. http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/2016-political-declaration-HIV-AIDS_fr.pdf

³⁸ ONUSIDA | Stratégie pour 2016–2021

http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/UNAIDS_STRATEGY_REPORT_FR_web.pdf

³⁹ La stratégie mondiale du secteur de la santé sur le VIH/sida 2011-2015

http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/44618/9789242501650_fre.pdf;jsessionid=B4E147EFB5E4A6208479F5622318D431?sequence=1

août 2017, la loi n°92-71 du 27 juillet 1992, relative aux maladies transmissibles, telle que modifiée par la loi n°2007-12 du 12 février 2007

- Les documents officiels de politique nationale de la riposte au VIH; les PSN 2012-2016, PSN 2014-2017, PSN 2015-2018 et PSN 2018-2022.
- Les études et rapports pertinents : Le rapport de référence du Fonds Mondial sur les barrières juridiques aux services liés au VIH en Tunisie de 2018, le rapport de l' ATP+ sur la Revue du cadre juridique de la Riposte au VIH en Tunisie, Avril 2018, l' Étude Qualitative sur les Facteurs de Vulnérabilité au VIH des Travailleurs et travailleuses du Sexe en Tunisie, Tunis, septembre 2015, avec le soutien de l' UNFPA et Aids Fonds.

2. Les ateliers, les entretiens et les réunions de concertation

- Sous l'auspice du groupe de travail formé pour l'occasion, l'équipe des consultants a organisé plusieurs sessions de travail avec les acteurs clés de la riposte afin de préparer un 1er atelier de travail.
- Un atelier national sur l'analyse situationnelle a donné comme résultat la restructuration et le regroupement des axes de la Stratégie nationale sur les Droits Humains et le VIH/Sida.
- Un atelier national avec un travail technique participatif pour l'identification des activités clés des quatre axes identifiés. (Janvier 2019)
- Une deuxième vague des réunions pour la finalisation des activités ainsi que l'élaboration de la matrice du Plan Stratégique. (Février - Avril 2019)
- Un travail de budgétisation des activités de la Stratégie nationale sur les Droits Humains et le VIH/Sida. (Août - Octobre 2019)
- Un travail de coordination entre les activités proposées dans la stratégie et les activités déjà programmées dans le cadre de la subvention régionale du Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Durabilité des services pour les populations clés de la région MENA 2019-2021)
- Un atelier national de validation et de restitution (Novembre 2019)
- Un travail de sélection des activités à inclure dans la subvention du fonds mondial (Matching Fund) (décembre- Janvier 2020)
- La constitution du comité national du suivi de la Stratégie nationale sur les Droits Humains et le VIH/Sida (Février 2020)



Atelier national avec un travail technique participatif pour l'identification des activités clés des 4 axes identifiés. (Janvier 2019)

CHAPITRE 4 : résumé des principaux résultats du rapport d'évaluation de référence du fonds mondial pour la Tunisie

Les principaux obstacles liés aux droits de l'homme identifiés par le Rapport d'évaluation de référence du Fonds Mondial qui entravent l'accès aux services liés au VIH pour les populations clés et vulnérables sont:

- Les lois qui criminalisent la sexualité, le comportement sexuel et l'expression de genre, les drogues et l'usage de drogues ainsi que les lois qui limitent les droits des migrants.
- Les pratiques policières qui continuent à être décrites comme autoritaires, punitives, abusives et qui ne font pas l'objet d'un contrôle ou d'une imputabilité suffisante, en particulier les pratiques à l'encontre des UDI, des PS, des HSH et des migrants d'Afrique subsaharienne. Les pratiques policières signalées comprenaient le harcèlement, l'extorsion de fonds, les arrestations arbitraires et la violence, y compris la violence sexuelle.
- Les normes de genre et les attitudes sociales en vigueur concernant le sexe et la sexualité, en particulier dans les communautés tunisiennes plus religieuses et socialement conservatrices, qui empêchent les femmes tunisiennes, les HSH, d'approcher des institutions qui offrent des services de santé sexuelle.
- La stigmatisation liée à la maladie mentale, à la toxicomanie et à la pauvreté, qui ajoute aux obstacles rencontrés par les personnes vivant avec le VIH et confrontées à ces problèmes.
- La stigmatisation liée au VIH, qui fait craindre aux personnes de subir un test de dépistage du VIH, les fait nier le fait qu'elles pourraient être infectées par le VIH, les pousse à hésiter à utiliser des préservatifs ou à divulguer leur statut sérologique aux partenaires sexuels ou à leur famille et les pousse à refuser de chercher un traitement ARV.

• [CHAPITRE 5- les principes et les objectifs de la stratégie VIH et droits humains 2019-2023](#)

Dans le but de créer un environnement favorable pour la mise en œuvre du PSN, cette stratégie s'est définie comme objectif global de « lever les barrières juridiques qui entravent l'accès aux services de prévention, de soins et traitements et protéger les droits humains liés au VIH pour son éradication d'ici 2030 en Tunisie ».

Cet objectif est réalisable en prenant en considération le cadre de référence national en l'occurrence la Constitution de 2014 ainsi que le cadre de référence international qui consacre le respect, la protection, la promotion ainsi que la mise en œuvre des droits de l'Homme, les recommandations globales du rapport de l'évaluation de référence du Fonds Mondial sur la Tunisie; les besoins exprimés par les acteurs clés concernés ainsi que les attentes. Cet objectif global peut être décliné en 4 axes spécifiques :

- Axe 1: la stigmatisation et la discrimination pour les populations clés et vulnérables sont réduites afin d'améliorer l'accès aux services
 - 1.1: Programmes de formation du personnel de santé aux droits humains et à l'éthique liée au VIH
 - 1.2 Programmes de formation et sensibilisation des médias et des religieux
- Axe 2: les populations clés et vulnérables ont un meilleur accès à la justice
 - 2.1. Programmes de sensibilisation des agents de la force publique
 - 2.2. Programmes de promotion de l'alphabétisation juridique pour les populations clés et vulnérables (« connaissez vos droits ») (éducation par les pairs)
 - 2.3. Services juridiques liés au VIH
- Axe 3. l'environnement juridique relatif au VIH est reformé afin de mieux protéger les droits des populations clés et vulnérables
 - 3.1. Programmes de sensibilisation des législateurs
- Axe 4: les barrières relatives à l'accès aux services liés aux VIH pour les femmes, les jeunes et adolescents, les migrants, les personnes en détention sont éliminées



Atelier national de validation et de restitution (Novembre 2019)

CHAPITRE 6- Les activités de la stratégie VIH et droits humains 2019-2023

Axe 1 : La stigmatisation et la discrimination pour les populations clés et vulnérables sont réduites afin d'améliorer l'accès aux services								
1.1: Programmes de formation du personnel de santé aux droits humains et à l'éthique liée au VIH								
Résultat	Activités	Niveau	mise en œuvre	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
1.1.1 Les différents intervenants de la riposte nationale au VIH et sida disposent d'un référentiel / guide national couvrant les connaissances / pratiques / compétences / etc. ciblant les (i) étudiants en médecine et en sciences de la santé en formation de base, (ii) les professionnels de la santé en formation continue, (iii) les leaders religieux, (iv) les agents des forces de l'ordre et les magistrats et auxiliaires de justice, (v) les étudiants en droit, (vi) les éducateurs pairs, (vii) les parlementaires et législateurs, (viii) les migrants, (ix) les jeunes, etc.	<p>Développent du référentiel en tenant en compte les dernières données scientifiques et des standards juridiques internationaux.</p> <p>Ce référentiel est utilisé comme document de base dans tous les activités de formation et les dialogues.</p>	National	ONG					
1.1.2 Les étudiants en 5ème année des 4 facultés de médecines en Tunisie et les étudiants en 3ème année en soins de santé des écoles publiques et privés bénéficient d'un cours sur l'accès universel pour populations clés et PvVIH.	<p>Développer le cours pour les étudiants en 5ème année des 4 facultés de médecines en Tunisie et les étudiants en 3ème année en soins de santé des écoles publiques et privés à partir du référentiel</p> <p>Sessions de travail avec les responsables de la formation du corps médical et para-médical le secteur public et privé.</p> <p>Intégrer le module sur les droits humains et le VIH/sida dans la formation de base</p>	National	OG					
1.1.3 A travers une série de dialogues entre les professionnels de santé dans les centres de prise en charge et les centres de	Organiser des sessions de dialogue entre les professionnels de santé dans les centres de prise en charge et les centres	National	ONG					

Stratégie nationale sur les Droits Humains et le VIH/Sida 2019-2023

dépistage et les personnes vivant avec le VIH et les populations clés sont mieux informés / sensibilisés aux besoins et attentes des personnes vivant avec le VIH et les populations clés en matière d'un meilleur accès à la prévention et à la prise en charge et s'engagent pour l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination.	de dépistage et les personnes vivant avec le VIH et les populations clés autour du thème ' Discrimination et Stigmatisation et son impact sur l'accès aux services des soins. Préparation des outils de la modération des sessions à partir du référentiel							
1.1.4 A travers une série d'échange d'expérience sur les droits humains avec d'autres pays, les responsables de la mise en œuvre des activités VIH et droits humains sont mieux informés / sensibilisés aux besoins et attentes des personnes vivant avec le VIH et les populations clés en matière d'un meilleur accès à la prévention et à la prise en charge et s'engagent pour l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination.	Echanges d'expérience	National	OG					
1.1.5 Évaluation participative dirigée par les populations clés sur des obstacles juridiques, sociaux, culturels et liés aux droits humains , ainsi que l'évaluation des réponses actuelles pour une accès et une utilisation équitable des services liés au VIH pour les populations clés (subvention régionale).	Évaluation participative dirigée par les populations clés sur des obstacles juridiques, sociaux, culturels et liés aux droits humains , ainsi que l'évaluation des réponses actuelles pour une accès et une utilisation équitable des services liés au VIH pour les populations clés (subvention régionale)	National	ONG					
1.1.6 En collaboration avec les parties prenantes nationales et régionales (y compris le CCM, les partenaires multilatéraux, les gouvernements, les organisations de la société civile et les groupes communautaires), regrouper et analyser des dossiers d'investissement, des exposés sur le financement des ONG fournissant des services et des programmes de santé pour les populations clés (subvention régionale).	En collaboration avec les parties prenantes nationales et régionales (y compris le CCM, les partenaires multilatéraux, les gouvernements, les organisations de la société civile et les groupes communautaires), regrouper et analyser des dossiers d'investissement, des exposés sur le financement des ONG fournissant des services et des programmes de santé pour les populations clés (subvention régionale)	National	ONG					
1.2 Programmes de formation et sensibilisation des médias et des religieux								
1.2.1 Les leaders religieux sont sensibilisés sur les thématiques	Identifier des associations qui travaillent avec les imams	National						

Stratégie nationale sur les Droits Humains et le VIH/Sida 2019-2023

liés à l'accès aux soins, la stigmatisation et la discrimination à travers des cercles de discussions et des dialogues.	et leaders religieux Organisation des sessions de discussion et de communication et d'échanges entre les religieux, les personnes vivant avec le VIH ainsi que les populations clés autour du thème ' Religion, Discrimination et Stigmatisation et son impact sur l'accès aux services des soins et la santé publique.								
1.2.2 Les médias sont sensibilisés sur les thématiques liés à l'accès aux soins, la stigmatisation et la discrimination à travers des cercles de discussions et des dialogues.	Sessions de formation pour les journalistes Session de dialogues avec les journalistes Elaboration de conventions de partenariat avec des journalistes	National	ONG						
1.3 Stigma Index 2.0 / Analyse des déterminants de la stigmatisation									
1.3.1 L'Index de la stigmatisation et de la discrimination des personnes vivant avec le VIH en Tunisie.	L'index Stigma qui pourra montrer le degré de stigmatisation et discrimination, les sources ainsi que les domaines de discrimination et stigmatisation.	National	ONG						
1.3.2 Les acteurs de la riposte nationale disposent des recommandations d'action afin de réduire l'effet des messages à caractère extrémiste sur la stigmatisation et la discrimination.	Etude de l'effet des messages à caractère extrémiste en particulier sur le WEB et les réseaux sociaux sur la stigmatisation et la discrimination	National	ONG						
Axe 2: Les populations clés et vulnérables ont un meilleur accès à la justice									
2.1. Programmes de sensibilisation des agents de la force publique									
2.1.1 Les agents de force de l'ordre sont sensibilisés sur les questions liés aux droits humains et le VIH à travers les sessions	2.1.1 Inclure le module de formation Santé VIH et droits humains dans le programme de formation continue des	National	OG						

de formation dans le cadre de la Formation continue.	agents de force de l'ordre avec un accent sur les violations des droits humains des populations clés et les populations vulnérables et leurs impacts sur la riposte au VIH de manière particulière et leurs impacts sur la santé publique de manière générale. 2.1.2 Organisation des sessions d'échanges entre les agents de force de l'ordre et les populations concernées autour du thème Discrimination et Stigmatisation et son impact sur l'accès universel aux services des soins et l'aggravation de la vulnérabilité Préparation des outils, des questions et des méthodes de la modération des sessions.								
2.1.3 Intégrer le thème / module sur la santé, le VIH et les droits humains dans le programme académique (pour les forces de l'ordre, les juges et le personnel médical) recruter un consultant (subvention régionale).	Intégrer le thème / module sur la santé, le VIH et les droits humains dans le programme académique (pour les forces de l'ordre, les juges et le personnel médical)	National	OG						
2.2. Programmes de promotion de l'alphabétisation juridique pour les populations clés et vulnérables («connaissez vos droits») (éducation par les pairs)									
2.2.1 Les populations clés et populations vulnérables (y compris les migrants et les jeunes) sont bien informés sur leurs droits et recours juridiques ainsi que les services de supports juridiques fournis, par les éducateurs pairs.	Formation des éducateurs pairs sur les droits, les recours juridiques ainsi que les services de supports juridiques fournis par les ONG. Élaborer des supports d'information adaptés pour l'information des populations clés et populations vulnérables en matière de droits humains et mécanismes de recours. Plaidoyer pour un cadre légal pour les éducateurs pairs et les agents communautaires en collaboration avec les autres domaines de la sante (éducateur thérapeutique pour le diabète etc)	National	ONG						
2.2.2 A travers des bourses d'études, des étudiants en droit développent une expertise sur les thématiques des droits humains et le VIH Mastère. A travers des conférences et des journées d'études, les parties prenantes de la riposte sont informées des données scientifiques à propos de la thématique des droits	Production des travaux de recherches basés sur l'évidence à propos de la thématique VIH et droits humains et dissémination des travaux de recherches basés sur l'évidence à propos de la thématique VIH et droits humains et échanges d'expériences Dissémination des travaux de	National	ONG						

Stratégie nationale sur les Droits Humains et le VIH/Sida 2019-2023

humains et le VIH. A travers des conférences et des journées d'études, les parties prenantes de la riposte sont informées des données scientifiques à propos de la thématique des droits humains et le VIH.	recherches basés sur l'évidence à propos de la thématique VIH et droits humains et échanges d'expériences								
2.2.4 Renforcement des capacités des organisations tunisiennes (subvention régionale).	Renforcement des capacités des organisations tunisiennes pour inclure la santé et le VIH dans leurs programmes - Atelier de formation sur la conception, le suivi et l'évaluation (subvention régionale)	National	ONG						
2.2.5 Organiser des formations au niveau des pays pour renforcer les capacités des populations clés dans le travail de plaidoyer.	Organiser des formations au niveau des pays pour renforcer les capacités des populations clés dans le travail de plaidoyer. - atelier de renforcement des capacités des personnes clés sur le plaidoyer (subvention régionale)	National	ONG						
2.3. Services juridiques liés au VIH									
2.3.1 Les populations clés, les populations vulnérables et personnes vivant avec le VIH bénéficient d'une offre au sein des ONG de services d'information et d'accompagnement psychologique.	Services de soutien psychologique	National	ONG						
2.3.2 Les populations clés, les populations vulnérables et personnes vivant avec le VIH bénéficient d'une offre au sein des ONG de services d'information et d'accompagnement juridique.	Services de soutien juridique	National	ONG						
2.3.3 Les juges, les auxiliaires de la justice et les autres agents de l'Etat susceptibles de s'occuper des affaires concernant les PvVIH , les populations clés et groupes vulnérables et pouvant être appelés à recevoir des plaintes des populations clés et populations sont informés des droits humains.	<p>Informer et sensibiliser les juges, les auxiliaires de la justice et les autres agents de l'Etat susceptibles de s'occuper des affaires concernant les PvVIH , les populations clés et groupes vulnérables.</p> <p>Organiser des sessions d'information au niveau régional (Assistants sociaux ++).</p> <p>Organiser des discussions avec les juges</p>	National	ONG						
2.3.4 Les personnes vivant avec le VIH, Populations clés et vulnérables en situation de précarité bénéficient des aides financières à travers un fond d'urgence.	Accorder une aide directe pour des besoins urgents aux populations clés et groupes vulnérables victimes des violations des droits humains avant toute autre aide juridique	National							

	Soutien au profit de PvVIH/ Populations clés/migrants/mères PVVIH en situation de vulnérabilité pour le maintien dans le soin et le soutien (remboursement de certains frais complémentaires en relation avec leur précarité)							
2.3.5 Les personnes vivant avec le VIH , les populations clés et vulnérables sont informés sur les services de prévention combinée, de dépistage ; de prise en charge et de support juridique à travers une plateforme digitale et multisport d'information et de réclamation.	Un mécanisme de dissémination des services disponibles ainsi que des informations et des détails sur ces services. Une plateforme de recours en cas de besoin d'assistance juridique et d'alarmes et de notifications pour des cas de violations des droits humains en relation avec le VIH.	National	ONG					
2.3.6 Les violations des droits humains en lien avec le VIH sont notifiées, documentés à travers la mise en place d'un mécanisme de veille et documentation des (Observatoire).	Développer la méthodologie de la documentation des violations des droits humains en lien avec le VIH Collecter des données qui servira d'institution de sonnette d'alarmes pour des cas de violations des droits humains en relation avec le VIH à l'endroit des populations clés et des groupes vulnérables. Développer un rapport annuel regroupant tous les cas de violations.	National	ONG					
2.3.7 Créer un réseau régional d'avocats pour la fourniture d'une assistance juridique aux réseaux de populations clés - Atelier de formation aux droits humains pour les avocats (subvention régionale)	Créer un réseau régional d'avocats pour la fourniture d'une assistance juridique aux réseaux de populations clés - Atelier de formation aux droits humains pour les avocats (subvention régionale)	National	ONG					
Axe 3. L'environnement juridique relatif au VIH est reforme afin de mieux protéger les droits des populations clés et vulnérables								
3.1. Programmes de sensibilisation des législateurs								
.3.1.1 les parlementaires, les commissions du parlement et l'instance des droits de l'homme sont informes sur ses barrières aux services liés au VIH	Tenue des Sessions de dialogue avec les parlementaires, les commissions du parlement et l'instance des droits de l'homme (La Loi organique N° 42/2016 relative à sa création a été adoptée en octobre 2018 par l'Assemblée des	National	ONG					

	représentants du peuple) à propos de l’alignement des textes lois. Mise à jour et impression des documents de synthèse qui reprennent le contexte tunisien avec ses barrières aux services liés au VIH en tenant compte de la constitutionnalité des lois et des dernières données scientifiques disponibles							
3.1.2 Plaidoyer pour mettre le code pénal et le code des procédures pénales en harmonie avec les conventions internationales ratifiées par la Tunisie ainsi qu’avec la nouvelle constitution.	Elaborer un état des lieux des dispositions contraires aux conventions internationales dans un document de synthèse pour le plaidoyer. Organiser des sessions parlementaires avec les sous commissions sur la question de la conformité des lois Tunisiennes aux conventions internationales et à la constitution. Préparation et suivi des demandes de revue de de la constitutionnalité des lois devant la cour constitutionnelle.	National	ONG					
3.1.3 l’âge légal pour l’accès aux services de dépistage est réduit.	Préparer des documents de plaidoyer comme l’autorisation légale du tuteur avant l’accès aux services de dépistage pour les mineurs Organiser des séances de réflexion sur la possibilité de modifier la loi pour élargir l’accès aux services de dépistage pour les jeunes et adolescents.	National	ONG					
3.1.4 Mener des actions de plaidoyer pour aligner les lois sur le droit à la santé avec la constitution. Réunion avec des députés pour présenter l’étude sur les écarts entre la Constitution et les lois existantes sur le droit des populations clés / droit à la santé. Réunions avec des partis politiques et des ONG actives dans le domaine des droits humains et des questions d’égalité des sexes pour faire avancer le programme d’alignement des lois sur les droits de la santé des populations clés à la Constitution.	Mener des actions de plaidoyer pour aligner les lois sur le droit à la santé avec la constitution. Réunion avec des députés pour présenter l’étude sur les écarts entre la Constitution et les lois existantes sur le droit des populations clés / droit à la santé. Réunions avec des partis politiques et des ONG actives dans le domaine des droits humains et des questions d’égalité des sexes pour faire avancer le programme d’alignement des lois sur les droits de la santé du KP à la Constitution.	National	ONG					

Stratégie nationale sur les Droits Humains et le VIH/Sida 2019-2023

Atelier présentant une étude sur les lois et les droits (subvention régionale)	Atelier présentant une étude sur les lois et les droits (subvention régionale)						
3.1.5 Soutenir la mise en œuvre d'activités de plaidoyer menées par les pays partenaires, notamment en soutenant des efforts spécifiques de plaidoyer en faveur de la création d'environnements favorables pour l'accès aux services (subvention régionale)	Atelier de réflexion avec des acteurs de la société civile (subvention régionale)	National	ONG				
3.1.6 Plaidoyer en faveur de la création de politiques nationales interdisant légalement les futurs tests anaux en documentant les individus soumis à un test anal et en évaluant son impact mental (subvention régionale)	Réunions nationales organisées avec les parties prenantes (subvention régionale)	National	ONG				
Axe 4: Les barrières relatives à l'accès aux services liés aux VIH pour les femmes, les jeunes et les adolescents, les migrants, les personnes en détention sont éliminées							
4.1 Programmes pour les migrants							
4.1.1 Information du personnel soignant ainsi que le staff administratif sur les droits d'accès à la santé pour les populations migrantes.	Revue juridique sur le contexte et les barrières d'accès des migrants aux services de soins en Tunisie ainsi que l'alignement de ces textes avec les conventions internationales Etude de base sur l'accès des migrants aux services de prise en charge	National	ONG				

	Des sessions d'information avec les services de prise en charge pour lutter contre la stigmatisation des populations migrantes et leur assurer l'accès aux services de santé dans le respect de l'éthique médicale et droits humains							
4.1.2 Campagne d'informations des populations migrantes sur leurs droits humains et l'accès à la santé.	Des sessions d'information avec les ONG qui représentent les populations migrantes sur le VIH, l'accès à la santé et les droits humains. Mise à jour / amélioration / ajout des langues à la plateforme DPASS (dpass.org.tn) développée par ATSR pour l'information des populations migrantes en matière de droits humains et mécanismes de recours. Renforcement des ONG qui représentent les migrants pour plaider pour un meilleur accès à la santé	National	ONG					
4.1.3 Les migrants ont un meilleur accès aux services de santé à travers une réforme des lois qui impactent sur les droits d'accès des migrants aux services de santé.	Préparer des documents de plaidoyer qui démontreraient les impacts négatifs de la Loi de 1968 sur la migration qui consacre la déportation immédiate à la riposte au VIH sous l'angle de la santé publique. Organiser des réunions avec les sous-commissions droits et libertés et santé et affaires sociales en présence des communautés des migrants.	National	ONG					
4.2 Programmes pour les personnes en détention								
4.2.1 Les personnes en détention ont un meilleur accès aux soins.	Étude sur l'accès et la qualité des soins dans les centres de détention. Rencontrer les autorités pour faire un plan d'amélioration des services de soins dans les prisons Organiser chaque année des activités de sensibilisation sur les droits humains, d'éducation et de prévention auprès des populations incarcérées dans les prisons	National	ONG					
4.3 Programmes pour les jeunes et adolescents								

Stratégie nationale sur les Droits Humains et le VIH/Sida 2019-2023

<p>4.3.1 Le corps de l'enseignement le secteur public et privé (école, lycée, collège) est sensibilisé sur la discrimination et la stigmatisation des jeunes et adolescents en milieu scolaire en matière du VIH et autres problèmes de santé (handicap, santé mentale, obésité...)</p>	<p>Développer une note d'information pour le corps de l'enseignement le secteur public et privé avec des sessions de travail avec les responsables de la formation du corps de l'enseignement le secteur public et privé.</p>	<p>National</p>	<p>OG</p>					
<p>4.3.2 Les institutions publiques sont sensibilisées sur la discrimination et la stigmatisation des jeunes adolescentes en matière du VIH et autres problèmes de santé</p>	<p>Organiser de session d'échanges avec les acteurs identifiés pour discuter de l'institutionnalisation de l'éducation sexuelle afin de lutter contre la désinformation ou la mal information et s'assurer qu'il intègre la composante Genre, VIH, grossesses et avortements à risque, contraception et compétences de vie, santé publique et droits humains.</p>	<p>National</p>	<p>ONG</p>					
<p>4.3.3 Lesjeunes sont informés sur les services de prévention combinée, de dépistage ; de prise en charge et de support juridique à travers une plateforme digitale et multisport d'information et de réclamation.</p>	<p>organisation de Formation des éducateurs pairs sur les droits, santé sexuelle et reproductive</p> <p>organisation de Session de sensibilisation et d'éducation par les éducateurs pais dans les foyers universitaires, les facultés , les espaces amis des jeunes etc</p> <p>développement du guide de formation</p>	<p>National</p>	<p>ONG</p>					
<p>4.3.5 Renforcer les capacités des défenseurs de la jeunesse, y compris les jeunes populations clés, en faveur de changements de politiques liés à la suppression des obstacles aux services pour les adolescents et les jeunes. Soutenir les initiatives pour les activités de plaidoyer initiées par ces jeunes leaders. - atelier de renforcement des capacités pour les populations clés de la communication publique (subvention régionale)</p>	<p>Renforcer les capacités des défenseurs de la jeunesse, y compris les jeunes populations clés, en faveur de changements de politiques liés à la suppression des obstacles aux services pour les adolescents et les jeunes. Soutenir les initiatives pour les activités de plaidoyer initiées par ces jeunes leaders. - atelier de renforcement des capacités pour les populations clés de la communication publique (subvention régionale)</p>	<p>National</p>	<p>ONG</p>					

4.4 Programmes pour les femmes						
4.4.1 les acteurs sont sensibilisés sur les liens entre la riposte au VIH, le Genre, la discrimination et les violences sexuelles	Organisation des séances de sensibilisation sur les thèmes VIH et discrimination avec les organisations gouvernementales et celles œuvrant pour les femmes et les filles	National	ONG			
4.5 Innovation en matière de prévention combinée et réalisation des droits des populations clés et vulnérables à l'accès aux services						
4.5.1 Les décideurs et le corps Médical du secteur public et privé sont sensibilisés sur les questions de l'accès à la PreP (Pre-exposure prophylaxis), la PEP (Post-exposure prophylaxis) le traitement substitutif Le traitement de hépatite C et la décentralisation du traitement du VIH	Plaidoyer pour un accès accéléré à : La PreP (Pre-exposure prophylaxis), La PEP (Post-exposure prophylaxis) Le traitement substitutif Le traitement de hépatite C Décentralisation du traitement du VIH	National	ONG			

5. Suivi / évaluation / recherche de fonds / communication						
5.1 Suivi / évaluation						
5.1.1 Développe un plan national VIH et droits humains et valide	Organiser 2 ateliers nationaux (janvier 2019), 1 atelier de validation (Octobre 2019)	National	OG/ONG	■	■	
5.1.2 Mettre en place un plan de suivi évaluation avec un comité national regroupant tous les partenaires et populations clés pour la coordination et le suivi/ évaluation de la Stratégie	Créer un comité spécifique pour le suivi des activités afin de discuter des défis rencontrés et des problèmes mis en œuvre	National	OG/ONG	■	■	■
5.2 Mobilisation de fonds						
5.2.1 Mobiliser une assistance technique pour l'appui à la rédaction des requêtes pour la mobilisation des fonds afin de financer les activités de ce plan.	Assurer la mobilisation d'experts	National	OG/ONG	■	■	■
5.2.2 Développement d'une stratégie nationale de collecte de fonds basée sur l'autonomisation des communautés (subvention régionale)	Développement d'une stratégie nationale de collecte de fonds basée sur l'autonomisation des communautés (subvention régionale)	National	OG/ONG	■		

LES ANNEXESANNEXE 1 : Statut des ratifications des conventions internationales relatives aux droits de l'homme par la Tunisie⁴⁰

<u>Traité</u>	<u>Date de signature</u>	<u>Date de ratification, Date d'adhésion (a), de succession (d)</u>
CAT - Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants		26 août 1987 / 23 sept. 1988
CAT-OP - Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants		29 juin 2011 (a)
CCPR - Pacte international relatif aux droits civils et politiques		30 avr. 1968 / 18 mars 1969
CED - Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées		06 févr. 2007 / 29 juin 2011
CEDAW - Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes		24 juil. 1980 / 20 sept. 1985
CERD - Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale		12 avr. 1966 / 13 janv. 1967
CESCR - Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels		30 avr. 1968 / 18 mars 1969
CRC - Convention relative aux droits de l'enfant		26 févr. 1990 / 30 janv. 1992
CRC-OP-AC - Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés		22 avr. 2002 / 02 janv. 2003
CRC-OP-SC - Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants		22 avr. 2002 / 13 sept. 2002

⁴⁰ Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies:https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?Lang=fr Consulté le 23 avril 2019

CRPD - Convention relative aux droits des personnes handicapées	30 mars 2007	02 avr. 2008
---	--------------------	-----------------

ANNEXE 2 Quelques références bibliographiques

- Ministère de la Santé, Plan Stratégique National de la Riposte au VIH/Sida et aux IST 2018-2022
- ATP+ Revue du cadre juridique de la Riposte au VIH en Tunisie, Avril 2018
- Ministère de la Santé (DSSB), Étude Qualitative sur les Facteurs de Vulnérabilité au VIH des Travailleurs et travailleuses du Sexe en Tunisie, Tunis, septembre 2015, avec le soutien de l`UNFPA et Aids Fonds
- The Global Fund, Baseline Assessment Tunisia, 2018
- ONUSIDA, Country progress report -Tunisia; Global AIDS Monitoring 2017
- La Constitution de la Tunisie du 27 janvier 2014